

LE VIGNOBLE NANTAIS EN GRANDE DIFFICULTE,

Certains, avec des arrières pensées politiques, ont cru intelligent d'intégrer les vins du Pays Nantais dans les vins de Loire.

Sous le prétexte d'une meilleure visibilité à l'international, le vignoble Nantais à quitté la Bretagne, pour aller rejoindre les concurrents du « Val de Loire », tournant le dos à la mer et ses dérivés (fruits de mer, poissons etc..)

Les résultats sont désastreux.

Aujourd'hui, on constate que des centaines de viticulteurs du Pays Nantais ont disparu, et qu'une grande partie de ceux qui restent sont en grande difficulté.

Plus de 3000 Hectares de vignes ont été arrachés.

Les Vins du Pays Nantais, sont désormais difficilement identifiables, masqués derrière des appellations étrangères à leur terroir, et une « Fleur de Lys » du val de Loire, alors que c'est l'Hermine qui est notre symbole, présent sur les blasons de 4 communes sur 5 du vignoble. Une image brouillée, une perte de notre identité de vins liés à l'Océan, vins marins, seul vignoble de Bretagne.

Imaginez les vins d'Alsace devenir « vins du Rhin » ?

Alors que « Produits en Bretagne » regroupant des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois, recueille l'adhésion des consommateurs et se développe, les vins du pays Nantais disparaissent, au profit des vignobles concurrents.

Les Vins du Maine et Loire se nomment « Vins d'Anjou », les vins d'Indre et Loire se nomment « Vins de Touraine », pourquoi les vins Nantais ne s'appellent plus « Vins de Haute-Bretagne »?

Blason de Loire-Atlantique (44)





Secteur de la Culture

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للثقافة والعلم والتربية

联合国教育、
科学及文化组织

Monsieur Jean-Yves BOURRIAU
BRETAGNE REUNIE
Comité Local de NANTES
12, place du Pillori
44000 NANTES

24 juillet 2009

Réf. : WHC/74/1703/FR/JSW/MR

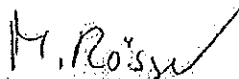
Monsieur,

Vos courriers du 6 juin et du 20 juillet derniers, cosignés par M Paul Loret, concernant les limites du site de « Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes », bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2000, me sont bien parvenus, et je vous en remercie.

Après vérification dans le dossier de candidature de ce site pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (disponible au : <http://whc.unesco.org/fr/list/933/documents/>), il s'avère que le Château des Ducs de Bretagne à Nantes et les vignobles nantais ne font pas partie du périmètre du bien inscrit. Toute décision concernant le choix du site et les limites géographiques d'un bien proposé pour inscription sur la liste du patrimoine mondial incombent aux Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*, en l'occurrence la France.

C'est pourquoi nous envoyons copie de vos courriers aux autorités nationales compétentes, notamment à la Délégation permanente de France auprès de l'UNESCO pour les suites à donner à vos remarques.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous manifestez envers le patrimoine mondial, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.


Mechtild Rössler
Chef, Section Europe et Amérique du Nord
Centre du patrimoine mondial

Cc : Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
Commission nationale française pour l'UNESCO
Ministère de la Culture et de la Communication / DAPA
Mission Val de Loire